

Séance extraordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 3 décembre 2012 à 19h00, à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Denis Gravel.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants:

Serge Bédard – district #1  
 Robert Kennedy – district #2  
 Alexander Tomeo – district #3  
 Robert Beauchamp – district #4  
 Normand Clermont – district #5

Absence motivée :

Marie-Claude Galland Prud'Homme – district #6

La directrice générale est également présente.

Le conseil municipal de Pointe-Calumet constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code Municipal.

#### ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Union des municipalités du Québec/regroupement d'assurance collective/entente de règlement avec le Groupe Financier AGA/remboursement d'honoraires/adoption
- 3.- Levée de la séance

12-12-278

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont  
 et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-12-279

#### UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC/REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE/ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA/REMBOURSEMENT D'HONORAIRES/ADOPTION

ATTENDU QUE l'UMQ a négocié, au nom des municipalités, une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la municipalité;

ATTENDU QU'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

ATTENDU QUE l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy  
et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE la Municipalité de Pointe-Calumet accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA, le remboursement selon les modalités de l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12-12-280

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp  
et APPUYÉ par Normand Clermont

QU'À 8h03, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DENIS GRAVEL, maire

CHANTAL PILON, directrice générale